



HAL
open science

L'émergence d'une conception politique de la responsabilité sociale de l'entreprise : Une perspective généalogique

Inès Dhaouadi, Karim Ben Kahlia

► To cite this version:

Inès Dhaouadi, Karim Ben Kahlia. L'émergence d'une conception politique de la responsabilité sociale de l'entreprise : Une perspective généalogique. Journées d'Histoire de la Comptabilité et du Management, 2010, France. halshs-00465839

HAL Id: halshs-00465839

<https://shs.hal.science/halshs-00465839>

Submitted on 22 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**L'émergence d'une conception politique de la responsabilité sociale
de l'entreprise : Une perspective généalogique**

Inès DHAOUADI

Doctorante

ISG – Université de Tunis

Université de Toulouse 1 Capitole – CRM

ines.dhaouadi@gmail.com

Karim BEN KAHLA

Maître de Conférences en Sciences de Gestion

Habilité à diriger des recherches

Institut de Comptabilité et d'Administration des Entreprises

kbenkahla@gmail.com

Résumé :

Même si la conception politique de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et le nouveau rôle qu'elle confère aux entreprises ont été soulignés par les travaux récents dans le domaine de recherche *Business and Society*, ces derniers ne permettent pas d'étudier les conditions d'émergence de cette nouvelle conception de la RSE et les effets de pouvoir qu'elle induit sur les parties prenantes de l'entreprise. Pour dépasser ces limites, cette communication se propose de montrer l'apport d'une approche historique celle du cadre de la gouvernementalité développé par Michel Foucault. Après avoir présenté la conception politique de la RSE et le rôle politique qu'elle accorde aux entreprises transnationales dans une société globalisée, nous passerons en revue les quatre cadres d'analyse qui ont contribué à sa formalisation théorique. Les limites théoriques et pratiques de ces cadres d'analyse seront ensuite soulignées. L'intérêt du cadre de la gouvernementalité pour l'étude de la politisation de l'entreprise comme un nouveau régime de gouvernementalité de l'interface entreprise-société et ses effets de pouvoir en termes de développement de nouvelles techniques et formes de gouvernement sera enfin discuté.

Mots clés : conception politique la RSE, cadre de la gouvernementalité de Michel Foucault, méthode d'analyse généalogique, lien pouvoir-savoir.

Depuis le début des années 2000, nous remarquons une tendance constante au niveau des entreprises transnationales qui ne répondent pas seulement aux attentes de leurs parties prenantes les plus influentes en se conformant aux standards légaux et moraux de la société mais s'engagent aussi dans des discours et des actions qui ont pour objectif de redéfinir ces standards et ces attentes dans un monde globalisé (Scherer et Palazzo, 2008). Ces entreprises s'engagent notamment dans la santé publique, l'éducation, la sécurité sociale et la protection des droits de l'homme dans les pays à régime répressif. Elles s'attaquent à des problèmes sociaux et environnementaux globaux tels que le sida, la malnutrition, l'illettrisme, le réchauffement climatique et la déforestation ou encore optent pour l'autorégulation afin de combler un vide dans la régulation légale au niveau national ou international (Margolis et Walsh, 2003; Matten et Crane, 2005 ; Scherer et al., 2006).

Ces activités vont au-delà de la compréhension "traditionnelle" de la RSE consistant pour une entreprise à s'engager dans des actions dans le domaine social et environnemental qui permettent de maximiser ses profits à long terme tout en se conformant aux normes et attentes de ses parties prenantes (Jensen, 2002). Elles traduisent en effet une redéfinition de la relation entre l'entreprise et la société et l'émergence d'une nouvelle conception politique de la RSE qui renvoie à la participation de l'entreprise aux processus de détermination des règles publiques et à la résolution des problèmes environnementaux et sociaux globaux (Dubbink , 2004 ; Scherer et Palazzo, 2007).

Un tel débat sur la conceptualisation politiquement élargie de la RSE et le rôle politique qu'elle accorde aux entreprises transnationales est reflété dans les travaux récents dans le domaine de recherche *Business and Society* à travers le développement de quatre principaux cadres d'analyse à savoir l'approche républicaine de l'éthique des affaires, l'éthique économique intégrative, la conception théoriquement étendue de la Citoyenneté d'entreprise et la théorie de la démocratie délibérative. Cependant, l'étude de ces approches théoriques révèle qu'elles ne permettent pas d'analyser les événements historiques qui expliquent l'engagement des entreprises dans des actions sociales et environnementales ayant un caractère politique et les effets de pouvoir induits par ces actions sur leurs différentes parties prenantes. Afin de dépasser ces limites, nous présenterons dans une première section, la conception politique de la RSE qui constitue une redéfinition du rôle de l'entreprise dans une société globalisée. Nous passerons ensuite en revue les quatre cadres d'analyse qui ont contribué au développement théorique d'une conception politique de la RSE et nous soulignerons leurs limites théoriques et pratiques. Enfin, nous analyserons les apports de l'approche historique basée sur le cadre de la gouvernementalité développé par Michel

Foucault pour l'étude des conditions d'émergence d'une conception politique de la RSE et des effets de pouvoir qu'elle induit sur les parties prenantes de l'entreprise.

1. La conception politique de la RSE : la redéfinition du rôle de l'entreprise dans une société globalisée

Dans un contexte transnational caractérisé par l'expansion des activités sociales et commerciales au-delà des frontières nationales et par une régulation légale et morale fragile (Beck, 2003), « les entreprises deviennent des acteurs politiques qui ont des responsabilités sociales au-delà de leur rôle économique et leur conformité à la loi et aux règles de décence communes ne constitue plus une réponse adéquate aux nouveaux défis » (Scherer et Palazzo, 2008 : 419). Dans ce qui suit, nous soulignons tout d'abord que la globalisation de l'économie constitue le facteur principal qui explique l'émergence d'une conception politique de la RSE à la fin des années 1990. Nous présentons ensuite les cinq formes de politisation de l'entreprise et nous les étayons par des exemples précis.

1.1. La globalisation de l'économie comme facteur d'émergence d'une conception politique de la RSE

La globalisation est un processus de démantèlement des frontières physiques et réglementaires qui implique essentiellement les trois effets suivants (Beck, 2003 ; Scherer et Palazzo, 2007) :

- **L'affaiblissement du pouvoir de l'État-nation à contrôler l'activité des entreprises transnationales** : durant le processus de globalisation, l'État-nation a beaucoup perdu de sa capacité de gouvernement politique. Les gouvernements ne pourraient plus contrôler les échanges de biens et de services, les flux financiers et l'action des entreprises transnationales. Ils sont en concurrence avec de nouveaux acteurs non-étatiques tels que les organisations internationales, les entreprises transnationales ou les organisations non gouvernementales (ONG) qui ont acquis une influence politique du fait que leurs activités ne sont pas limitées à un certain territoire. Dans cette perspective, Beck (2003) dit voir advenir, avec l'existence de ces acteurs de la société civile et des grands groupes mondiaux, un régime cosmopolitique consistant à « construire un ordre alternatif, centré sur les idées de liberté politique et d'équité sociale et économique, et non sur les lois du marché mondial » (p.20) ;
- **L'émergence de risques transnationaux** : le processus de globalisation a été également accompagné par l'émergence de risques globaux qui sont de trois natures (Scherer et al., 2006). Premièrement, des problèmes environnementaux tels que le réchauffement climatique ou la déforestation. Deuxièmement, des maladies mondiales comme la grippe aviaire, la

maladie de la vache folle ou la grippe porcine. Troisièmement, des problèmes sociaux tels que la malnutrition ou l'illettrisme. Ces problèmes affectent directement ou indirectement les individus qui sont de plus en plus conscients que leurs institutions nationales traditionnelles sont devenues incapables de les protéger de ces problèmes ;

- **L'émergence d'une nouvelle forme de régulation qui est la gouvernance globale** : qui réfère « à la formulation et à la mise en place de règles à une échelle mondiale » (Scherer et al., 2006 : 506). Ce changement se manifeste essentiellement par une décentralisation de l'autorité et l'émergence d'un pouvoir politique d'acteurs qui sont à l'origine non politiques et non étatiques tels que les ONG, les organisations intergouvernementales et les entreprises transnationales. Ces acteurs privés sont dotés d'une légitimité croissante dans la définition et le contrôle des normes sociales qui étaient autrefois soumises au contrôle de l'État.

Dans ce contexte de globalisation de l'économie, la manière de concevoir la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de la société est renouvelée. En effet, la RSE doit être discutée par rapport à un contexte d'émergence de procédures et d'institutions de gouvernance au-delà de l'État-nation (Rondinelli, 2002). Par conséquent, les questions de responsabilité sociale de l'entreprise sont d'un niveau de complexité plus élevé que dans des contextes nationaux homogènes. Pour faire face à cette complexité, les entreprises assument une responsabilité politique supplémentaire afin de contribuer au bon fonctionnement de la gouvernance globale. Les responsabilités sociales sont analysées comme résultant d'un encastrement de l'entreprise dans un contexte d'institutions sociétales changeantes et l'entreprise est perçue comme un acteur politique (Walsh et al., 2003 ; Scherer et al., 2006).

1.2. Les différentes formes de politisation de l'entreprise

La politisation de l'entreprise se manifeste essentiellement de cinq manières. Premièrement, par sa participation aux processus publics de délibération politique (Scherer et Palazzo, 2007). Deuxièmement, par l'autorégulation à travers l'établissement de standards volontaires concernant les droits de l'homme (le travail des enfants, le travail forcé et la collaboration avec les régimes répressifs) et les questions environnementales (Palazzo, 2004 ; Capron, 2006). Troisièmement, par l'investissement dans l'infrastructure à travers la construction des routes, des écoles ou des hôpitaux (Palazzo, 2004). Quatrièmement, par la soumission de l'entreprise de son pouvoir croissant et de son engagement politique aux processus démocratiques de contrôle et de légitimité et l'acceptation des sanctions dans le cas de non-conformité (Fung, 2003). Cinquièmement, par son engagement dans la résolution des défis

sociaux et environnementaux à une échelle mondiale en coopération avec l'État et les acteurs de la société civile (Scherer et al., 2006 ; Scherer et Palazzo, 2007).

Le tableau suivant présente quelques exemples correspondant aux cinq formes de politisation de l'entreprise.

Tableau 6. Exemples d'engagement politique de l'entreprise

Responsabilités politiques	Exemples
Influence de la prise de décision politique	Betapharm : a centré son engagement social sur la recherche médicale sociale. Elle a aidé à établir un standard qualité pour la postcure à l'intention des familles ayant des enfants gravement malades et à organiser des séances de formation pour ces enfants. Elle a initié une loi pour la postcure médicale sociale qui entrera au Code allemand de la loi sociale. L'Allemagne va être le premier pays avec une loi sur la postcure médicale sociale.
Autorégulation	Siemens : a développé, durant l'Apartheid, ses propres standards de gestion des ressources humaines qui étaient opposés à la loi sud-africaine. Elle appliquait par exemple la règle de rémunération similaire pour un travail similaire, elle établissait un fond social qui a promu le droit de propriété aux employés noirs et des subventions pour l'enseignement de leurs enfants bien que la loi d'Apartheid ait limité l'accès du peuple noir à la propriété et à l'éducation.
Investissement dans l'infrastructure	Rusal : a donné des fonds aux écoles, aux maisons d'enfants, aux associations des vétérans et aux centres de réadaptation dans les villes et les communautés où ses filiales sont installées. À travers leur fondation pour le support de la science nationale, cette entreprise russe donne de l'argent pour la recherche scientifique fondamentale.
Soumission du pouvoir croissant des entreprises aux systèmes de contrôle	Royal Dutch/Shell : a procédé à la vérification de ses rapports sociaux par un cabinet de conseil et à la création de l'espace de discussion "Tell Shell" dont l'objectif est de faire participer ses parties prenantes en les invitant à poser des questions sur l'engagement sociétal de Shell.
Participation à la résolution des problèmes sociétaux globaux	British Petroleum : s'est engagé dans l'application des critères du protocole de Kyoto. Royal Dutch/Shell : s'est engagé dans la lutte contre le Sida en Afrique subsaharienne.

D'après Palazzo (2004) et Scherer et Palazzo (2007)

Les exemples d'engagement sociétal des entreprises que nous venons de présenter vont au-delà d'une compréhension traditionnelle de la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de la société qui est représentée par la conception libérale ou contractualiste de la RSE (Dhaouadi, 2008). Ils montrent en effet que la conception politique de la RSE se manifeste par le changement des entreprises du mode d'exercice de leurs responsabilités sociales et

environnementales en passant d'un modèle réactif où elles se conforment passivement aux pressions de leurs parties prenantes à un modèle proactif d'engagement sociétal où elles s'impliquent dans un processus politique de résolution des problèmes sociétaux globaux (Scherer et Palazzo, 2008).

2. Fondements théoriques et cadres d'analyse de la conception politique de la RSE

Même s'il est souvent attribué à Scherer et Palazzo (2007) un rôle crucial dans la formalisation théorique de la conception politique de la RSE, d'autres « académiciens européens ont fait beaucoup de tentatives pour créer des fondements plus applicables et défendables pour une théorie de la firme comme acteur politique socialement responsable » (Scherer et al., 2006 : 514). Ces "fondements" constituent quatre cadres d'analyse : l'approche républicaine de l'éthique des affaires (Steinmann et al., 1996, 1998, 2000), l'éthique économique intégrative (Ulrich, 2000, 2002), la conception théoriquement étendue de la Citoyenneté d'entreprise (Matten et Crane, 2005) et la théorie de la démocratie délibérative (Habermas, 1997, 1998).

2.1. L'approche républicaine de l'éthique d'entreprise

En se basant sur l'approche républicaine de la démocratie, Steinmann et al., (1996, 1998, 2000) ont étudié comment la fonction traditionnelle d'une entreprise est affectée par l'intégration de préoccupations éthiques. Pour cela, ils ont essayé d'établir une relation entre la responsabilité des entreprises privées et l'intérêt public pour lequel ils proposent de considérer la "paix" comme valeur suprême.

Steinmann et Löhr (1996) et Steinmann et Scherer (1998, 2000) affirment que dans les sociétés modernes, les entreprises privées ont un rôle important à jouer dans le maintien de la paix, et ce maintien constitue le principe éthique le plus important afin d'assurer l'intérêt public et ceci pour deux raisons essentielles :

- **L'incomplétude de la loi** : dans les sociétés modernes, la loi est sans doute un instrument essentiel pour l'intégration sociale dont la fonction ne peut être ni abandonnée ni entièrement substituée. Cependant, il est reconnu par plusieurs auteurs qu'elle n'est pas suffisante pour garantir la justice, la stabilité et la paix. C'est pourquoi ils suggèrent qu'elle soit complétée et accompagnée par des principes éthiques ;
- **L'internationalisation des activités des entreprises** : la réduction des barrières aux échanges commerciaux, les avancées spectaculaires dans les technologies de

l'information et de la communication, la diminution des coûts de transport et l'amélioration de l'infrastructure et des systèmes d'éducation dans plusieurs pays émergents et en voie de développement ont permis aux entreprises d'opérer dans le monde entier. Les entreprises transfèrent leurs activités dans les pays où l'approvisionnement en ressources, le travail et le savoir-faire ne sont pas très chers. En effet, il est connu que les entreprises transnationales exercent du pouvoir sur les pays hôtes ce qui explique d'ailleurs pourquoi elles étaient la cible de critiques virulentes pendant les années 1990. Selon Steinmann et Scherer (2000), les évolutions actuelles conduisent les entreprises transnationales à utiliser leur influence politique de manière éthique afin de promouvoir la justice et la paix globale.

2.2. L'éthique économique intégrative

L'approche intégrative de l'éthique vise une critique de la rationalité économique du marché et supporte l'idée de l'intégration de l'éthique dans l'ensemble de la vie de l'entreprise (Ulrich, 2000, 2002). Cet auteur considère que cette approche est nécessaire parce que les demandes normatives sont négligées par la logique purement économique du système de marché. L'idée qui sous-tend cette approche est que l'entreprise doit prendre en considération le point de vue de ses différentes parties prenantes. L'approche intégrative de l'économie a deux principales tâches (Ulrich, 2000) :

- **La critique de la raison économique "pure" et de l'économisme** : la raison économique, qui repose sur la logique du libre échange et la primauté de l'intérêt personnel, permet de préciser la définition de l'efficacité mais n'est pas du tout neutre en ce qui concerne la détermination des intérêts des personnes impliquées. Par contre, une logique normative dépend du principe éthique de l'égalité morale entre tous les êtres humains. Par conséquent, la responsabilité et les droits moraux deviennent décisifs. C'est pourquoi Ulrich (2000) stipule que la primauté de la morale sur la logique du marché est constitutive pour l'éthique économique ;
- **La détermination du locus de la responsabilité socio-économique** : l'éthique économique intégrative distingue entre trois "locus" systémiques de responsabilités socio-économiques alors que l'éthique des affaires conventionnelle reconnaît seulement deux de ces locus : l'acteur économique individuel et l'État comme autorité responsable du cadre politique du marché. Le troisième "locus" systémique de moralité qui serait négligé malgré son rôle fondamental pour une société libre et démocratique, est la société civile. Dans l'éthique politique moderne, la société civile

n'est plus considérée comme un groupe d'intérêt particulier parmi d'autres parties prenantes de l'entreprise, elle est plutôt le forum où le public dans une délibération politique et éthique détermine ce qui est l'intérêt général et comment les demandes des parties prenantes doivent être légitimées (Ulrich, 2002).

2.3. La conception théorique étendue de la Citoyenneté d'entreprise : un cadre d'analyse pour l'étude du changement du rôle de l'entreprise dans la société

Matten et Crane (2005) remettent en cause la perspective qu'ils appellent conventionnelle de la citoyenneté d'entreprise qui domine le champ de recherche *Business and Society*. Pour les représentants de cette perspective, le concept de citoyenneté d'entreprise s'inscrit dans la lignée des travaux sur la RSE (Carroll, 1999 ; Logsdon et Wood, 2002) et se définit comme le degré auquel les entreprises répondent à leurs responsabilités économique, légale, éthique et discrétionnaire imposées par leurs parties prenantes. Cette perspective est critiquée pour trois raisons essentielles. Tout d'abord, parce qu'elle fonde la définition de la citoyenneté d'entreprise sur les conceptions existantes de la RSE sans aucune définition du nouveau rôle de l'entreprise dans la société. Deuxièmement, parce que le concept de citoyenneté est utilisé de manière superficielle du fait de son importation de la théorie politique sans aucune considération de ses soubassements théoriques (Matten et al., 2003). Troisièmement, parce que les modèles proposés par les auteurs de la perspective conventionnelle sont incapables d'analyser des actions telles que les donations politiques par les entreprises, le lobbying et l'implication dans la définition et la mise en place de règles publiques (Moon et al., 2005).

Pour dépasser ces limites, Matten et Crane (2005) ont proposé une conceptualisation théorique étendue de la citoyenneté d'entreprise en se basant sur la notion de citoyenneté telle qu'elle est abordée dans sa discipline d'origine qui est la science politique et en mobilisant une école de pensée particulière à savoir la citoyenneté libérale. Selon cette perspective, la citoyenneté comprends trois types de droits : les droits sociaux, les droits civils et les droits politiques (Matten et Crane, 2005). Les droits sociaux fournissent aux individus la liberté de participer dans la société. Parmi ces droits, figure le droit à l'éducation et le droit à la santé. Les droits civils fournissent aux individus une protection contre les abus et les interférences par une troisième partie. Ils englobent le droit de posséder une propriété, l'exercice de la liberté d'expression et l'engagement dans des marchés libres. Les droits politiques incluent le droit de vote et le droit de participer aux processus qui déterminent les règles publiques (Matten et Crane, 2005).

Selon cette conception étendue, « la citoyenneté d'entreprise décrit le rôle de l'entreprise dans la gestion des droits de citoyenneté pour les individus » (Matten et Crane, 2005 : 173). Cette définition remet en cause l'idée défendue par Logsdon et Wood (2002) selon laquelle la notion de citoyenneté de l'entreprise définit l'entreprise en tant que citoyen (comme c'est le cas pour les individus) et reconnaît que l'entreprise gère certains aspects de la citoyenneté pour d'autres groupes d'intérêts.

2.4. La théorie de la démocratie délibérative : l'importance de la participation des acteurs de la société civile aux processus de prise de décision politique

Même si Steinmann et al., (1996, 1998, 2000), Ulrich (2000, 2002) et Matten et Crane (2005) étaient parmi les précurseurs à proposer des cadres théoriques pour l'étude des responsabilités politiques assumées par les entreprises transnationales dans un contexte de globalisation, ce sont Scherer et Palazzo (2007) qui ont été les premiers à jeter les bases d'une conception politique de la RSE dans leur article fondateur : "*Toward a Political Conception of Corporate Responsibility - Business and Society Seen From a Habermasian Perspective*" publié dans l'*Academy of Management Review*. Dans cet article, les deux auteurs ont montré que la "théorie de la démocratie délibérative" de Jürgen Habermas fournit des bases théoriques solides pour le développement d'une conception politique de la RSE.

Selon Habermas (1997, 1998), la théorie de la démocratie délibérative repose essentiellement sur les trois postulats suivants :

- 1- La légitimité des décisions politiques se base sur la qualité discursive du processus de prise de décision. Selon cette théorie, la prise de décision politique sur la base du dialogue et de la justification publique accessible à tous les citoyens mène à des résultats rationnels et mieux informés et augmente l'acceptation des décisions ;
- 2- L'importance de la délibération des acteurs de la société civile. Pour Habermas (1997), il est impossible de parler de démocratie radicale où tous les citoyens participent à tous les processus de prise de décisions publiques dans les sociétés modernes. C'est pourquoi, il réoriente l'attention vers les formes d'association des citoyens telles que les ONG et les mouvements sociaux ou écologiques qui ont pour objectif de défendre les causes des citoyens dans un contexte public élargi. À travers cette perspective, les associations émergentes de la société civile qui transmettent les valeurs, les besoins et les problèmes des citoyens sont les acteurs clés dans le processus de formation démocratique ;

- 3- L'importance pour les institutions démocratiques existantes dans les sociétés pluralistes, d'un lien plus fort avec les acteurs de la société civile. Un tel encastrement délibératif de la prise de décision politique peut être atteint en rendant les processus et les résultats de la concertation et du vote ainsi que d'autres activités politiques importantes plus accessibles aux citoyens.

En se basant sur la théorie de la démocratie délibérative de Jürgen Habermas, Scherer et Palazzo (2007) proposent un concept délibérant de la RSE qui reflète le lien discursif entre l'État, les entreprises et les acteurs de la société civile. L'interprétation de la RSE passe d'une analyse de la réaction de l'entreprise aux pressions de ses différentes parties prenantes à une analyse du rôle de l'entreprise dans les processus de formation publique et la contribution de ces processus à la résolution des défis sociaux et environnementaux globaux.

2.5. Les limites des théories fondatrices de la conception politique de la RSE

Ces quatre cadres d'analyse qui ont contribué à la formalisation théorique de la conception politique de la RSE, fournissent une analyse au niveau macro du contexte institutionnel et politique des mécanismes et des processus à travers lesquels les entreprises assument un nouveau rôle dans la société. Ces approches théoriques présentent cependant les deux principales limites suivantes :

1. la domination d'approches spéculatives et l'absence de recherches empiriques au niveau micro (au niveau de l'entreprise) qui analysent les motivations des entreprises transnationales à assumer des responsabilités politiques (Van Oosterhout, 2005) et les événements historiques qui expliquent leur engagement dans des actions sociales et environnementales ayant un caractère politique ;
2. l'absence de recherches qui présentent une compréhension approfondie des effets de pouvoir induits par la conception politique de la RSE sur les différentes parties prenantes de l'entreprise (telles que les agences de notation sociale, les consommateurs, l'État, les fournisseurs, les investisseurs socialement responsables, les ONG ou les sous-traitants).

En d'autres termes, si elles insistent sur la description/compréhension des nouveaux rôles de l'entreprise dans les sociétés dites "modernes" et qu'elles analysent ces rôles "globaux" en rapport avec la globalisation de l'économie, la redéfinition des rôles des États et la complexité résultante du démantèlement des frontières physiques et règlementaires, ces approches restent

trop théoriques, englobantes et coupées des mécanismes concrets des entreprises et de l'émergence d'une conception politique de la RSE.

3. L'apport du cadre foucauldien de la gouvernementalité pour l'étude des conditions d'émergence d'une conception politique de la RSE

Michel Foucault (1926-1984) est un philosophe français considéré comme l'une des figures intellectuelles les plus influentes en France à partir des années 1960. Il s'est intéressé principalement à l'étude des institutions, des conditions d'émergence des savoirs, des pouvoirs et des discours en occident, des pratiques de soi et des processus mis en œuvre pour façonner l'homme moderne (Dreyfus et Rabinow, 1984). Dans la recherche en gestion, l'intérêt pour Foucault a été marqué par la publication de l'article inaugural de Burrell (1988) dans la revue *Organization Studies* qui a été un « foyer » naturel pour les études sur Foucault (Starkey, 2005). L'approche foucauldienne répond à un appel croissant pour une perspective historique dans les études organisationnelles (Rowlinson et Carter, 2002) et vise à analyser la manière avec laquelle les mécanismes de pouvoir affectent la vie des acteurs organisationnels (Hatchuel et al., 2005). Nous aborderons tout d'abord le lien pouvoir-savoir qui constitue l'idée centrale de l'œuvre de Foucault et mettrons ensuite l'accent sur l'approche de la gouvernementalité qui constitue un cadre d'analyse qui concrétise ce lien. Nous soulignerons enfin l'éclairage théorique et pratique que présente cette approche à l'étude de la politisation de l'entreprise comme un nouveau régime de gouvernementalité de l'interface entreprise-société.

3.1. Dualité pouvoir-savoir : le point d'ancrage de l'œuvre de Michel Foucault

L'idée centrale de la réflexion de Foucault consiste dans l'association très étroite entre pouvoir et savoir (Foucault, 1976). « Il faut plutôt admettre que le pouvoir produit du savoir (et pas simplement en le favorisant parce qu'il le sert ou en l'appliquant parce qu'il est utile) ; que pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; qu'il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir » (Foucault, 1975 : 36). Ainsi, le savoir n'est pas détaché et indépendant mais il fait partie intégrante de l'exercice du pouvoir.

Les deux principaux thèmes foucauldien les plus mobilisés dans la recherche en gestion sont : les techniques de surveillance et les techniques de gouvernement (Pezet, 2004). Ces deux aspects sont à la base du lien pouvoir-savoir qui constitue le dispositif d'ancrage de l'œuvre de Michel Foucault.

3.1.1. Le panopticon : les techniques de surveillance et de disciplinarisation

Les travaux en théorie des organisations inspirés par l'œuvre de Foucault ont porté sur le pouvoir disciplinaire des outils de gestion « qui produisent une connaissance sur l'organisation permettant de surveiller les individus et de mettre en place un système de sanctions et de récompenses » (Pezet, 2004 : 175). Ce pouvoir disciplinaire cherche à se rendre invisible tout en imposant à ses objets, c'est-à-dire ce sur quoi il s'exerce, la plus grande visibilité. L'institution disciplinaire dans sa forme la plus élaborée se traduit par une architecture spécifique : le *panopticon* imaginé par le philosophe Jeremy Bentham comme un projet de prison modèle. C'est « une espèce de forme pure élaborée à la fin du 18^{ème} siècle pour fournir la formule la plus commode d'un exercice constant du pouvoir, immédiat et total » (Foucault, 1994 : 628)¹. Le *panopticon* permet la constitution d'un savoir permanent de l'individu qui est soumis à un regard, une surveillance et une observation continus. Il constitue à la fois un appareil de savoir et de pouvoir (Foucault, 1975).

À travers une analyse foucauldienne de la gestion des ressources humaines, Townley (1994) a montré que les techniques de GRH à savoir la classification des emplois, l'appréciation des performances et les systèmes d'information sont des techniques disciplinaires qui permettent de produire un savoir sur les individus afin de les classer, les contrôler et les coordonner au travail. Selon cet auteur, la GRH construit et produit du savoir qui rend l'arène du travail visible pour des objectifs de gouvernement.

3.1.2. La gouvernementalité : un cadre d'analyse des rationalisations des pratiques de gouvernement

L'idée centrale de la réflexion de Michel Foucault qui consiste dans l'association très étroite entre pouvoir et savoir se concrétise par le concept de « gouvernementalité » (Townley, 1993, 1994 ; Clegg *et al.*, 2002). Ce concept est un néologisme qui dérive de la combinaison entre gouvernement, compris dans le sens large de toute activité qui vise à façonner, guider ou affecter la conduite d'une ou de plusieurs personnes et rationalité qui est l'idée que pour être gouvernée, une chose doit être connue et visible. Ainsi, « la gouvernementalité fait référence à ces processus par lesquels les objets sont amenés à être régulés en étant formulés d'une manière conceptuelle particulière » (Townley, 1994 : 6).

À l'origine, Foucault a utilisé le terme « gouvernementalité » qu'il a introduit dans son cours de 1978 : « Sécurité, territoire, population » au Collège de France, pour décrire « la tendance,

¹ Foucault, M., (1994). « Précisions sur le pouvoir. Réponses à certaines critiques », *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D et Ewald F, Paris, Gallimard, tome II, texte n° 238, 625-635.

la ligne de force qui, dans tout l'Occident, n'a pas cessé de conduire, et depuis fort longtemps, vers la prééminence de ce type de pouvoir qu'on peut appeler le 'gouvernement' sur tous les autres : souveraineté, discipline ; ce qui a amené, d'une part, le développement de toute une série d'appareils spécifiques de gouvernement et, d'autre part, le développement de tout une série de savoirs » (Foucault, 1994 : 655)².

Le sens de cette notion a évolué dans les derniers travaux de Foucault en renvoyant à la formulation d'un *cadre d'analyse* des rationalisations des pratiques de gouvernement (Aggeri, 2005). Gouvernement, non pas entendu dans son sens actuel d'appareil d'État, mais dans un sens plus large de « conduite des conduites ». Dans cette perspective, la gouvernementalité désigne l'ensemble des techniques et des procédures destinées à diriger la conduite des hommes (Foucault, 2004).

3.1.3. Les régimes de gouvernementalité

Selon Foucault (1978), une forme ou un régime de gouvernementalité désigne un ensemble de techniques et de savoirs utilisés pour orienter les conduites. « C'est donc ce qui lie autour d'un objet de gouvernement des savoirs de nature éventuellement hétérogènes, académiquement constitués ou bien issus de la pratique » (Lenay, 2005 : 400-401). En étudiant l'œuvre de Michel Foucault, Aggeri (2005) a proposé de caractériser un régime de gouvernementalité à partir des quatre éléments suivants :

1. une classe *d'objets de gouvernement* définie par ses sources et ses effets, ses incertitudes et ses interdépendances. Un objet de gouvernement « est conçu progressivement à partir de savoirs et de pratiques émanant de foyers multiples et hétérogènes qui, pas à pas, finissent par en définir les contours et le contenu » (Lenay, 2005 : 401) ;
2. *des cibles de gouvernement* qui sous-tendent l'action collective ;
3. *un régime de visibilité*, c'est-à-dire la manière et les moyens (techniques, dispositifs) dont les objets de gouvernement et des gouvernés sont objectivés sur les plans scientifique, technique et économique ;
4. *des formes de gouvernement* c'est-à-dire les modes de relation entre gouvernants et gouvernés (coopération, contrainte, incitation, négociation, etc.) ainsi que les effets des tactiques et les techniques de gouvernement utilisées (instruments, outils, etc.).

² Foucault, M., (1978). "La 'gouvernementalité' ", *Cours du Collège de France, années 1977-1978* : « Sécurité territoire population », 4^e leçon, 1^{er} février 1978, n° 167-168, p. 12-29, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D. et Ewald F., Paris, Gallimard, 1994, Tome III, 635-657.

Comme nous le montrerons ultérieurement, c'est « l'interaction dynamique de ces quatre dimensions qui conduit à des pratiques de gouvernement que l'on peut identifier comme une forme de gouvernementalité singulière » (Lenay, 2005 : 403).

3.2. Généalogie de la conception politique de la RSE en tant que régime de gouvernementalité

En mobilisant le cadre de la gouvernementalité, il s'agit d'adopter un point de vue généalogique pour montrer que l'interface entreprise-société est un domaine où émergent de nouveaux régimes de gouvernementalité. La généalogie est une méthode d'analyse développée par Michel Foucault dans les années 1970. Elle « s'oppose à la méthode historique traditionnelle en cherchant à repérer la singularité des événements hors de toutes finalités monotones (Foucault, 1994 : 145)³. Elle vise à enregistrer la singularité des événements, l'étude de la signification des petits détails, des transformations mineurs et des formes difficiles à définir. « L'histoire, c'est l'analyse descriptive et la théorie de ces transformations » (Foucault, 1994 : 680)⁴.

En adoptant ainsi un point de vue généalogique, nous indiquerons au cours des cinquante dernières années un changement dans la façon avec laquelle l'entreprise gouverne la société. Ce changement s'est manifesté par la transition, dans les années 1960, d'un régime de gouvernementalité que nous avons appelé "le régime de l'ajustement du système capitaliste" basé sur une conception libérale de la RSE qui considère l'entreprise comme un acteur économique et opportuniste à un "régime de la régulation de l'interface entreprise/société" basé sur une vision contractualiste de la RSE où l'entreprise joue un rôle essentiellement économique et social. Nous montrerons également qu'à la fin des années 1990, se sont développées des visibilités scientifiques et médiatiques qui ont créé les conditions d'émergence d'un nouveau régime de gouvernementalité que nous avons appelé "le régime de la politisation de l'entreprise" basé sur une conception politique de la RSE qui renvoie à un rôle économique et politique de l'entreprise transnationale.

3.2.1. Le régime de l'ajustement du système capitaliste

Deux principaux régimes de visibilité ont conduit, depuis le début du 20^{ème} siècle, à l'émergence du "régime de l'ajustement du système capitaliste" qui a été soutenu par le

³ Foucault, M. (1971b), "Nietzsche, la généalogie, l'histoire" in *Hommage à Jean Hyppolite*, Paris, PUF, 145-172, repris dans *Dits et écrits*, édition établie sous la direction de Defert D et Ewald F, tome II, texte n° 84, 1970-1975, Paris, Gallimard, 1994, 136-156.

⁴ Foucault, M. (1968). "Réponse à une question", *Esprit*, n°371, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D. et Ewald F., Paris, Gallimard, 1994, tome I, 673-696.

développement d'une nouvelle technique de gouvernement : celle des codes de conduite. Ce premier régime de gouvernabilité a, par la suite, été remis en cause par la problématique environnementale et la critique du pouvoir illégitime des grandes entreprises au tournant des années 1960-1970.

3.2.1.1. La formation de nouveaux régimes de visibilité

Deux principaux événements ont créé les conditions d'émergence du "régime de l'ajustement du système capitaliste" en tant que nouveau régime de gouvernabilité de l'interface entreprise/société à partir des années 1880 :

- **Le paternalisme** : qui est considéré par De Bry (2002) comme la première forme moderne d'éthique patronale, s'attache à faire respecter les vertus familiales à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise. Il « découle d'une forme patriarcale d'organisation économique, où le chef de famille est à la fois le père et le maître de ceux qui travaillent sous ses ordres » (p. 403).
- **La dissociation de la propriété et du contrôle dans les grandes entreprises** : le début du 20^{ème} siècle a été marqué par le développement de la grande société par actions et la dispersion de la propriété entre un grand nombre d'actionnaires. Le pouvoir de décision passe alors des actionnaires aux "managers" (Berle et Means, 1939) et ces derniers ont alors la latitude de prendre en considération les intérêts plus larges de la société toute entière et plus seulement ceux des actionnaires-proprétaires.

3.2.1.2. Les codes de conduite comme nouvelle technique de gouvernement

Durant cette époque, les entreprises ont commencé à afficher leur engagement éthique à travers la publication de codes de conduite. Dès 1913, l'entreprise J-C Penney a formalisé, à travers un document intitulé « *The Penney Idea* », sept engagements d'ordre éthique reflétant la philosophie de son fondateur (Mercier, 2001). Les principes d'IBM ont été édictés en 1914⁵ et en 1943 le PDG de Johnson & Johnson Robert Wood Johnson a écrit le Credo de cette entreprise⁶ visant à codifier ses responsabilités envers ses clients, ses employés, ses actionnaires la communauté.

⁵ "IBM Management Principles & Practices".

Source : site d'IBM : <http://www-03.ibm.com/ibm/history/documents/pdf/management.pdf>

⁶ Our Credo Values. Source : site de Johnson & Johnson : <http://www.jnj.com/connect/about-jnj/jnj-credo/>

3.2.1.3. La problématisation de l'environnement dans les années 1960⁷

Le régime de gouvernementalité basé sur le paternalisme et les actions philanthropiques a été remis en cause à partir des années 1960. Ceci s'explique par l'association d'un certain nombre d'évènements et d'actions de collectifs d'acteurs qui ont créé les conditions d'émergence du "régime de la régulation de l'interface entreprise/société". Au cours de cette période, l'environnement est devenu un nouveau champ d'action (Aggeri, 2005), un espace politique de luttes d'intérêts et de rapports de forces. Il y a eu une remise en cause violente des activités et des comportements de la grande entreprise envers son personnel, ses riverains, l'environnement et, plus généralement, envers la société. De plus en plus, l'entreprise est perçue comme un lieu de pouvoir illégitime (Acquier, 2007b). Ainsi, se sont multipliés, à partir des années 1960, les mouvements contestataires qui vont donner lieu à une importante vague de régulation au cours des années 1960 et dans la première moitié des années 1970. Deux principaux ouvrages ont marqué le début de ces mouvements contestataires : la publication par Carson en 1962 de *Silent Spring* qui a joué un rôle important dans la prise de conscience du public des enjeux liés à l'utilisation des pesticides et à la pollution de l'environnement et la publication du *Nouvel État Industriel* par Galbraith en 1967 qui présente une critique virulente du pouvoir disproportionné de la grande entreprise à l'égard de son environnement et de ses clients (Acquier et Aggeri, 2008).

3.2.2. Le régime de la régulation de l'interface entreprise/société

Dans un contexte de manque de confiance à l'égard des grandes entreprises et de remise en cause de leur pouvoir illégitime dans la société, de nouvelles visibilité scientifique, techniques et médiatiques vont créer les conditions d'émergence d'un nouveau régime de gouvernementalité caractérisé par la régulation de l'interface entreprise/société et la prise en considération des intérêts des différentes parties prenantes qui peuvent être affectées par les activités et les décisions des entreprises. Ainsi, en 1972 a été créée l'agence publique de protection des consommateurs, la *Consumer Product Commission* (CSPC)⁸. Au-delà de la montée des mouvements consuméristes, les années 1960 étaient marquées par l'émergence de préoccupations relatives à l'égalité des droits et aux discriminations à travers la création

⁷ La "problématisation" signifie « l'ensemble des pratiques discursives ou non-discursives qui fait entrer quelque chose dans le jeu du vrai et du faux et la constitue comme objet pour la pensée (que ce soit sous la forme de la réflexion morale, de la connaissance scientifique, de l'analyse politique, etc.) » (Foucault, 1984 : 670).

⁸ Le site de la l'agence publique de protection des consommateurs.
Source : <http://www.cpsc.gov/about/about.html>

d'Amnesty International en 1961 et la mise en place d'une commission américaine sur l'égalité des opportunités d'emploi en 1964 (Acquier, 2007b).

La question de la sécurité au travail a aussi fait l'objet de réglementation avec la création dans les années 1970 de l'*Occupational Safety and Health Administration* (Aggeri et al., 2005). Cette décennie a été également marquée par un accroissement de l'intérêt de la société civile pour les enjeux environnementaux qui s'est traduit par la création de nouvelles associations et ONG telles que WWF en 1961 et Greenpeace en 1975. Dans le domaine de l'environnement, il y a eu un autre évènement structurant : celui de la publication en 1972 du rapport Meadows sur les limites de la croissance⁹. Le rapport Meadows, publié par le Club de Rome, constitue la première étude importante soulignant les dangers écologiques de la croissance économique et démographique dans le monde. Ce rapport était considéré comme « la marque d'une nouvelle alliance de l'expert et du politique au fondement de la problématisation environnementale » (Aggeri et al., 2005 : 441). Ces nouvelles visibilité scientifique ont déterminé les conditions de formation d'un nouveau régime de gouvernabilité caractérisé par la régulation de la relation entre l'entreprise et la société.

3.2.2.1. Le rôle des consultants dans la formation d'un régime discursif sur la RSE

Les consultants ont joué un rôle important dans la mise en visibilité de ces démarches et du discours des entreprises à propos de leur responsabilité sociale à travers la reformulation des concepts théoriques dans un langage managérial qui constitue le socle d'un nouvel espace discursif (Foucault, 1969). Ils ont ainsi assuré le « transcodage » des concepts théoriques développés aux États-Unis (RSE, stakeholder, responsiveness, performance sociale et environnementale) en un nouveau langage managérial tout en inventant de nouvelles notions (Triple Bottom Line ou 3P par exemple) et de nouveaux outils permettant à la fois de vulgariser, de légitimer et d'opérationnaliser cette approche dans les entreprises (Aggeri et al., 2005).

3.2.2.2. La formation de nouvelles techniques de gouvernement

L'audit social, les rapports extra-financiers et les codes de conduite sont les trois principales techniques de gouvernement qui ont soutenu la constitution du "régime de la régulation de l'interface entreprise/société" à partir des années 1960 :

- **L'audit social comme mode d'autorégulation** : dès le début des années 1970, les demandes accrues de transparence des activités de l'entreprise ont donné lieu au

⁹ "The Story of the Club of Rome", le site du *Club of Rome*. Source : <http://www.clubofrome.org/eng/about/4/>

développement de pratiques d'audits sociaux (Bauer et Fenn, 1973). Mais c'est la polémique autour de Nike suite aux recours de ses sous-traitants au travail des enfants, au milieu des années 1990, qui a conduit beaucoup d'entreprises transnationales à prendre conscience du risque de réputation lié aux conditions de travail chez leurs sous-traitants¹⁰. L'audit social est alors intervenu pour permettre aux entreprises de garantir à leurs parties prenantes que les salariés de leurs sous-traitants travaillent dans des conditions de travail décentes ;

- **Les rapports extra-financiers comme pratiques discursives soutenant le lien pouvoir-savoir** : ces rapports sont apparus au milieu des années quatre-vingt-dix et se sont progressivement structurés et standardisés autour de quelques référentiels construits soit par des associations soit par des États (Owen et O'Dwyer, 2008). Le rapport extra-financier, qui est une réponse aux pressions et demandes de transparence et de visibilité des parties prenantes de l'entreprise, constitue en effet une pratique discursive qui sert à exprimer le lien pouvoir/savoir. Dans cette perspective, Livesey (2002b) montre que certaines entreprises incluent dans leur rapport le témoignage d'un consultant dans le domaine sociétal ou de leurs partenaires afin de légitimer leurs efforts dans le domaine social ou environnemental. Cette pratique contribue, à privilégier le savoir de l'expert alors qu'elle marginalise d'autres formes d'intérêts et de savoirs (Foucault, 1976) ;
- **Les codes de conduite comme forme de "soft law"** : depuis le début des années 1990, la publication par les entreprises transnationales de codes de conduite s'est largement répandue. Ces codes constituent une forme de "soft law" et d'autorégulation c'est-à-dire une initiative volontaire et peu contraignante de la part des directions d'entreprises, qui répond à une logique de maîtrise des processus de dialogue avec les parties prenantes (Capron, 2006). Un tel dialogue permet aux entreprises de minimiser les risques d'atteinte à leur capital réputation et d'influencer positivement leur image auprès de leurs clients.

¹⁰ Traynard, M. (2005). « Audits sociaux : utilité et limites d'un système d'autorégulation ». Article en ligne, URL:http://www.novethic.fr/novethic/responsabilite_sociale_des_entreprises/reperes/audits_sociaux_utilite_et_limite_systeme_autoregulation/95638.jsp

3.2.3. La politisation de l'entreprise comme nouveau régime de gouvernamentalité de l'interface entreprise/société

La fin des années 1990 a été marquée par une inflexion forte par rapport au "régime de la régulation de l'interface entreprise/société". L'émergence du nouveau "régime de la politisation de l'entreprise", qui a été soutenu par la constitution des problèmes environnementaux et sociaux globaux en tant que nouveaux objets de gouvernement, est liée à la conjonction de plusieurs événements qui ont été fortement médiatisés.

3.2.3.1. L'apparition de nouvelles visibilitées scientifiques et médiatiques

Les dix dernières années ont été marquées par de nombreuses catastrophes écologiques consécutives à des accidents industriels fortement médiatisés (le naufrage du pétrolier Érika en 1999 ou l'explosion de l'usine AZF de Toulouse en 2001 par exemple) ainsi que par de nombreuses controverses éthiques, sanitaires ou sécuritaires (OGM, vache folle, grippe aviaire, etc.). Cette période était également marquée par des scandales économiques et financiers (la faillite d'Enron en 2001, l'affaire Vivendi Universal en 2002 et la faillite de Parmalat fin 2003) ou sociaux (recours au travail des enfants par les sous-traitants de Nike, la fermeture de 38 magasins Mark & Spencer en Europe en 2001 et la fermeture de Métaleurop Nord en 2003). Un autre événement majeur a marqué la fin des années 1990 : celui de l'ouverture du Protocole de Kyoto à la ratification le 16 mars 1998¹¹. Ce protocole vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

3.2.3.2. Les problèmes environnementaux et sociaux globaux comme nouveaux objets de gouvernement pour les entreprises transnationales

La fin des années 1990 a été caractérisée par la problématisation, par les grandes entreprises, des enjeux environnementaux et sociaux globaux qui sont des problèmes complexes aux sources et aux effets multiples et diffus (Aggeri, 2005)¹². Cette problématisation s'est manifestée par exemple par la prise en charge du problème du réchauffement climatique par le groupe Lafarge. « Lafarge pense que toutes les mesures doivent être prises pour maintenir l'augmentation de la température moyenne globale à moins de deux degrés Celsius ; dans ce cadre nous cherchons actuellement de nouveaux leviers de réduction au travers de programme de recherche » (Rapport de développement durable de Lafarge, 2004). D'autres groupes

¹¹ "Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques". Source : <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpfrench.pdf>

¹² Ces problèmes tels que le réchauffement climatique, les pollutions transfrontalières, la déforestation, le sida ou la malnutrition sont normalement pris en charge par les États-nations ou par les ONG.

s'engagent dans la lutte contre le sida en Afrique comme par exemple le groupe Royal Dutch/Shell et le groupe Lafarge (Igalens, 2007).

3.2.3.3. Le militantisme des entreprises comme nouvelle forme de gouvernement de l'interface entreprise/société

Pour prendre en charge ces enjeux environnementaux et sociaux globaux, une nouvelle forme de gouvernement de l'interface entreprise/société a émergé ces dernières années : celle des partenariats stratégiques entre les entreprises et les ONG. Les entreprises commencent en effet à tisser des liens avec les ONG pour la mise en œuvre de projets communs. Dans ce domaine, les ONG sont de plus en plus nombreuses à proposer aux entreprises des mesures d'accompagnement, de conseil ou d'évaluation. Quant aux entreprises elles peuvent soit cofinancer un ou plusieurs projets menés par l'ONG partenaire ou commercialiser des produits partagés¹³. Une autre forme de gouvernement de l'interface entreprise/société s'est récemment développée : celle des partenariats public/privé. En effet, en partenariat avec les gouvernements et les ONG, certaines entreprises développent leurs propres normes et standards dans le domaine social et environnemental. C'est le cas de l'entreprise *British Petroleum* (BP) qui a volontairement développé un nouvel ensemble de directives relatives à la sécurité et la protection des droits de l'homme en partenariat avec les gouvernements britannique et américain et des organisations des droits de l'homme (Palazzo, 2004).

3.2.3.4. L'émergence d'une nouvelle figure d'acteur : le responsable du développement durable

L'environnement est devenu récemment un nouveau champ d'action pour toute une série de nouveaux acteurs. Ainsi, nous remarquons la multiplication de la mise en place, par les entreprises transnationales et les grands groupes mondiaux, d'une nouvelle fonction : celle du responsable du service développement durable. Son rôle consiste essentiellement à animer les groupes de travail dans l'entreprise autour des objectifs de l'entreprise en matière de RSE, à identifier les enjeux prioritaires et à établir les outils de pilotage de la stratégie développement durable de l'entreprise en fonction des priorités définies par la direction générale (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004). Il consiste également à assurer les relations avec les parties prenantes, à diffuser la démarche de développement durable en interne et en externe et par

¹³ Les produits partagés sont « des produits ou services, réalisés par l'entreprise, dont tout ou partie du montant des ventes est reversé à une ONG ». Source : « ONG/Entreprise : un engagement porteur de sens », *Rapport de l'ONG Plan France*, p. 2.

URL:http://www.planfrance.org/fileadmin/user_upload/entreprises/brochures/SALON_DES_ENTREPRENEUR_S.pdf

conséquent à optimiser la communication autour de l'engagement de l'entreprise envers le développement durable (Acquier, 2007b).

3.2.3.5. Le développement de nouvelles techniques de gouvernement et leurs effets sur les parties prenantes de l'entreprise

Une autre mouvance particulièrement active à la fin des années 1990 est celle de la création de fondations d'entreprises. De plus en plus pratiquée par les grandes entreprises, cette activité peut-être expliquée par deux principaux facteurs : la recherche de l'intérêt général et la poursuite d'une logique d'efficacité et d'alignement à la stratégie de l'entreprise. Avec la fin des années 1990, les entreprises transnationales se sont également intéressées à dialoguer avec leurs parties prenantes en exploitant les nouvelles technologies de communication tels que les sites internet interactifs. Il s'agit, pour les entreprises, d'un moyen qui vise à faire participer les parties prenantes en les invitant à réagir sur la politique qu'elles mènent, à exprimer leurs points de vues et à poser des questions aux employés ou aux directeurs de ces entreprises. En plus des articles de presse, de plus en plus d'entreprises ont recours au publiereportage qui est un message publicitaire écrit ou télévisé présenté sous la forme d'un reportage et permettant de fournir au consommateur des informations plus détaillées que par les messages classiques (Livesay, 2002a). À travers le publiereportage, les entreprises visent à légitimer le discours qu'elles produisent en matière de développement durable en se basant sur des connaissances scientifiques et en mobilisant les témoignages d'auditeurs et d'experts environnementaux.

Ces moyens de communication constituent de nouvelles techniques de gouvernement de l'interface entreprise/société à travers lesquelles les entreprises tentent d'influencer la perception de leurs activités et de leur engagement social et environnemental par leurs clients et les autres parties prenantes. De plus, à travers ces pratiques, les entreprises visent à intégrer les indices financiers éthiques pour en faire un signal de leurs bonnes performances sociales et environnementales et pour les utiliser dans leur communication et dans leurs rapports annuels (Acquier, 2007b). Ce savoir produit sur l'entreprise permet d'influencer les décisions des investisseurs socialement responsables qui prennent en considération dans leurs choix d'investissement des critères éthiques, de respect de l'environnement et des droits sociaux.

Nous constatons enfin une évolution des cibles de gouvernement. Depuis la fin des années 1990, et après avoir ciblé les parties prenantes contractuelles, les entreprises ont commencé à cibler les parties prenantes diffuses à travers la prise en charge de causes environnementales ou humanitaires. Les parties prenantes diffuses sont les acteurs situés autour de l'entreprise

qui peuvent affecter ou être affectés par cette entreprise sans forcément se trouver en lien contractuel telles que les autorités publiques, les collectivités locales, les associations ou les ONG (Bonnafeous-Boucher et Pesqueux, 2006). Ces parties prenantes sont les cibles de gouvernement dans un "régime de la politisation de l'entreprise".

Le tableau ci-dessous présente les trois régimes de gouvernamentalité, historiquement situés, qui ont caractérisé la relation entre l'entreprise et la société depuis la fin du 19^{ème} siècle jusqu'à nos jours. Nous voulons souligner que même si nous les avons présentés, dans un souci de clarté, de façon séquentielle, ces régimes sont loin d'être dissociés et ces formes de gouvernamentalité coexistent et se juxtaposent.

Tableau 14. Les trois régimes de gouvernamentalité de l'interface entreprise/société

<p align="center">Les régimes de gouvernamentalité</p> <p>Les caractéristiques d'un régime de gouvernamentalité</p>	<p align="center">L'ajustement du système capitaliste (de la fin du 19^{ème} siècle jusqu'au début des années 1960)</p>	<p align="center">La régulation de l'interface entreprise/société (de la fin des années 1960 jusqu'au début des années 1990)</p>	<p align="center">La politisation de l'entreprise (de la fin des années 1990 jusqu'à nos jours)</p>
<p>Régime de visibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - paternalisme de certains hommes d'affaires américains - accroissement de la taille des entreprises - séparation entre la propriété et le contrôle des grandes entreprises - indépendance du management du contrôle des actionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> - critique du pouvoir disproportionné des grandes entreprises (publication du <i>Nouvel État Industriel</i> de Galbraith en 1967) - sensibilisation de l'opinion publique aux enjeux liés à la pollution de l'environnement (publication par Carson de <i>Silent Spring</i> en 1962) - création en 1972 de l'agence publique de protection des consommateurs - création d'Amnesty International en 1961 - création de WWF en 1961 et de Greenpeace en 1975 - création de l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) au début des années 1970 - publication du rapport Meadows sur les limites de la croissance par le Club de Rome en 1972 	<ul style="list-style-type: none"> - naufrage du pétrolier Érika en 1999 - explosion de l'usine AZF de Toulouse en 2001 - recours au travail des enfants par Nike en 1997 - faillite d'Enron en 2001 - affaire Vivendi Universal en 2002 - faillite de Parmalat fin 2003 - fermeture de 38 magasins Mark & Spencer en Europe en 2001 - fermeture de Métaleurop Nord en 2003 - ouverture du Protocole de Kyoto à la ratification le 16 mars 1998 - organisation du troisième Sommet de la terre (Johannesburg, 2002)
<p>Objets de gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les salariés de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - les problèmes environnementaux et sociaux globaux
<p>Cibles de gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les actionnaires - les salariés de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - les parties prenantes contractuelles : (actionnaires, salariés de l'entreprise, salariés des sous-traitants, clients, fournisseurs, etc.) - la communauté 	<ul style="list-style-type: none"> - les parties prenantes contractuelles - les parties prenantes diffuses : (autorités publiques, collectivités locales ou ONG)
<p>Formes de gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - donations organisationnelles - actions philanthropiques 	<ul style="list-style-type: none"> - actions sociales ponctuelles (mécénat par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> - partenariats stratégiques avec les gouvernements et les ONG
<p>Techniques de gouvernement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - codes de conduites 	<ul style="list-style-type: none"> - rapports extra-financiers - audits sociaux - codes de conduite 	<ul style="list-style-type: none"> - sites web interactifs - articles de presse - publipreportage - création de fondation d'entreprise

Conclusion :

Même si la pensée de Foucault reste complexe et difficile à appréhender, en raison notamment de son éclectisme et des questionnements multiples qu'elle pose (Leclercq, 2009), nous avons mis en exergue dans cette communication qu'elle constitue une grille de lecture historique qui permet d'étudier les conditions d'émergence d'une conception politique de la RSE et ses effets de pouvoir sur les parties prenantes de l'entreprise.

Après avoir présenté la conception politique de la RSE, nous avons précisé les différentes formes de politisation de l'entreprise. Nous avons ensuite passé en revue les différents cadres d'analyse qui ont contribué à la formalisation théorique de la nouvelle conception de la RSE et souligné leurs limites théoriques et empiriques. En mobilisant le cadre foucauldien de la gouvernementalité, nous avons enfin montré que l'interface entreprise/société est un espace dynamique où émergent de nouveaux régimes de gouvernementalité. Nous avons ainsi souligné que le positionnement des entreprises par rapport à la société a connu des moments de rupture qui se sont manifestés par la transition du "régime de l'ajustement du système capitaliste" au "régime de la régulation de l'interface entreprise/société". Nous avons également mis en exergue que la fin des années 1990 a été marquée par une inflexion forte qui s'est manifestée par la transition à un "régime de la politisation de l'entreprise". Et c'est la conjonction de plusieurs événements qui a amorcé l'émergence de ce nouveau régime de gouvernementalité qui a été soutenu par la constitution de nouveaux objets de gouvernement à savoir les problèmes environnementaux et sociaux globaux. Nous avons ensuite identifié le développement de nouvelles formes de gouvernement de l'interface entreprise/société qui consistent pour les entreprises à développer des partenariats stratégiques avec les ONG et les pouvoirs publics. Nous avons enfin montré que ce nouveau régime de gouvernementalité a été soutenu par la constitution de nouvelles techniques de gouvernement telles que les sites web interactifs, les articles de presse, le publireportage et la création de fondation d'entreprise. Ces techniques ciblent les parties prenantes diffuses afin d'influencer leurs choix et orienter leur conduite.

Afin d'approfondir notre analyse, il serait intéressant d'étudier les effets de disciplinarisation et de normalisation liés aux discours des entreprises sur leur engagement dans des actions sociétales ayant un caractère politique. Cet axe de recherche complémentaire soulève les questions de recherche suivantes : Quels mécanismes contribuent à la construction d'une « normalité » au sein du régime de la politisation de l'entreprise ? Comment ces mécanismes exercent-ils leur influence ? Comment les parties prenantes d'une entreprise réagissent-elles à cette influence ? Y a-t-il une résistance à cet exercice de normalisation ?

Références bibliographiques

Acquier, A. (2007b). “Les modèles de pilotage du développement durable : du contrôle externe à la conception innovante”, *Thèse de doctorat en Sciences de Gestion*, l'École des mines de Paris.

Acquier, A., Aggeri, F. (2008). “Une généalogie de la pensée managériale sur la RSE”, *Revue Française de Gestion*, janvier, vol. 34(180), 131-157.

Aggeri, F. (2005). “Les régimes de gouvernementalité dans le domaine de l'environnement”, in Hatchuel, A ; Pezet, E ; Starkey, K et Lenay, O. (Dir.), *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Les Presses de l'Université Laval, 431-467.

Aggeri, F; Pezet, E; Abrassart, CH et Acquier, A. (2005). *Organiser le développement durable – Expériences des entreprises pionnières et formation de règles d'action collective*, Vuibert.

Beck U. (2003). *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Alto Aubier.

Berle, A.A et Means, G.C. (1939). *The modern corporation and private property*, The Macmillan Company.

Bonnafeuf-Boucher M., Pesqueux Y. (2006), *Décider avec les parties prenantes*, Éditions La découverte, collection Recherches, Paris.

Burrell G. (1988), “Modernism, Post Modernism and Organizational Analysis 2 : The Contribution of Michel Foucault”, *Organization Studies*, vol. 9(2), 221-235.

Capron, M et Quairel-Lanoizelée, F. (2004). *Mythes et réalités de l'entreprise responsable Acteurs-Enjeux- Stratégies*, Edition La Découverte.

Capron, M. (2006). “Les nouveaux cadres de la régulation mondiale des entreprises existent-ils déjà ?”, *Colloque GREFIGE-CEREMO*, Nancy, 23-24 novembre.

Carroll, A. B. (1999). “Corporate Social Responsibility. Evolution of a definitional construct », *Business and Society*, 38(3): 268-295.

Clegg, S. R., Pitsis, T. S., Rura-Polley, T et Marosszeky, M. (2002). “Governmentality Matters: Designing an Alliance Culture of Inter-organizational Collaboration for Managing Projects”, *Organization Studies*, vol. 23(3), 317-337

De Bry F., (2002). “La responsabilité sociale des entreprises et celle des cadres : Une mise en perspective historique”, *Cadres-CFDT*, n°401-402.

Dhaouadi, I. (2008), “La conception politique de la responsabilité sociale de l’entreprise : Vers un nouveau rôle de l’entreprise dans une société globalisée”, *Revue de l’Organisation Responsable*, vol. 3(2), 33-48.

Dreyfus, H et Rabinow, P. (1984). *Michel Foucault, un parcours philosophique*, Éditions Gallimard.

Dubbink, W. (2004). “The fragile structure of free-market society”, *Business Ethics Quarterly*, 14, 23-46.

Foucault, M. (1968). “Réponse à une question”, *Esprit*, n°371, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D. et Ewald F., Paris, Gallimard, 1994, tome I, 673-696.

Foucault, M. (1971b), “Nietzsche, la généalogie, l’histoire” in *Hommage à Jean Hyppolite*, Paris, PUF, p. 145-172, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D. et Ewald F., tome II, 1970-1975, texte n° 84, Paris, Gallimard, 1994, 136-156.

Foucault, M. (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.

Foucault, M. (1976). Histoire de la sexualité, tome 1, *La volonté de savoir*, Paris Gallimard.

Foucault, M., (1978). “La ‘gouvernementalité’ ”, *Cours du Collège de France, années 1977-1978* : « Sécurité territoire population », 4^e leçon, 1^{er} février 1978, n° 167-168, p. 12-29, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D. et Ewald F., Paris, Gallimard, 1994, Tome III, 635-657.

Foucault, M. (1984). “Le souci de la vérité”, *Magazine littéraire*, n° 207, repris dans *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D et Ewald F, Paris, Gallimard, 1994, tome IV, 1980-1988, texte n° 350, 668-678.

Foucault, M. (1989). “Résumé des cours. 1970-1982. Conférence et leçons du collège de France”, Julliard.

Foucault, M., (1994). “La vérité et les formes juridiques”, *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D et Ewald F, Paris, Gallimard, tome I, 1406-1514.

Foucault, M., (1994). “Précisions sur le pouvoir. Réponses à certaines critiques”, *Dits et écrits 1954-1988*, Édition établie sous la direction de Defert D et Ewald F, Paris, Gallimard, tome II, texte n° 238, 625-635.

Foucault, M. (2004). *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard/Seuil, Hautes Études.

Fung, A. (2003). "Deliberative democracy and international labor standards", *Governance*, vol. 16(1), 51-71.

Habermas, J. (1997). "Le rôle de la société civile et de l'espace public politique", in Habermas, J. *Droit et démocratie : entre faits et normes*, traduit de l'allemand par Rainer Rochlitz et Christian Bouchindhomme, Gallimard, 355-414.

Habermas, J. (1998). "Trois modèles normatifs de la démocratie", in Habermas, J. *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, traduit de l'allemand par Rainer Rochlitz, Paris, Fayard, 259-274.

Hatchuel, A., Pezet, E., Starkey, K et Lenay, O. (Dir.), *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Les Presses de l'Université Laval.

Igalens, J. (2007). "L'analyse du discours de la responsabilité sociale de l'entreprise à travers les rapports annuels de développement durable d'entreprises françaises du CAC 40", *Revue Finance Contrôle Stratégie*, vol. 12(2), 129-155.

Jensen, M.C. (2002). "Value maximisation, stakeholder theory, and the corporate objective function", *Business Ethics Quarterly*, vol. 12(2), 235-256.

Leclercq, A. (2009). "Un regard critique sur l'approche structurationniste en SI : une comparaison avec l'approche foucauldienne", *14ème colloque de l'Association Information Management (AIM)*, 10-12 Juin, Marrakech, Maroc.

Lenay, O. (2005). "L'ergonomie de la gouvernementalité. Le cas du système hospitalier français", in Hatchuel, A ; Pezet, E ; Starkey, K et Lenay, O. (Dir.), *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Les Presses de l'Université Laval, 395-430.

Livesey, S. M. (2002a), "Global warming wars: Rhetorical and discourse analytic approaches to ExxonMobil's corporate public discourse", *The Journal of Business Communication*, vol. 39, 117-148.

Livesey, S.M. (2002b), "The discourse of the middle ground – Citizen Shell Commits to sustainable development", *Management Communication Quarterly*, vol. 15(3), 313-349.

Logsdon, M. et Wood, D.J. (2002). "Business Citizenship: From Domestic to Global Level Analysis", *Business Ethics Quarterly*, vol. 12(2), 115-187.

Margolis, J. D et Walsh, J. P. (2003). "Misery loves companies: Rethinking social initiatives by business", *Administrative Science Quarterly*, 48, 268–305.

Matten, D et Crane, A. (2005). "Corporate citizenship: Toward an extended theoretical conceptualization", *Academy of Management Review*, 30, 166-179.

Matten, D., Crane, A et Chapple, W. (2003). "Behind the Mask : Revealing the True Face of Corporate Citizenship". *Journal of Business Ethics*, 45 (1), 109-120.

Mercier, S. (2001). "Institutionnaliser l'éthique dans les grandes entreprises françaises ? ", *Revue Française de Gestion*, n° 136.

Moon, J., Crane, A et Matten, D. (2005). "Can Corporations be Citizens? Corporate Citizenship as a Metaphor for Business Participation in Society", *Business Ethics Quarterly*, vol. 15(3), 427-451.

Owen, D.L et O'Dwyer, B. (2008). "Corporate Social Responsibility The Reporting and Assurance Dimension", in Crane, A., McWilliam A., Matten, D., Moon, J et Siegel, S. Donald (Eds). *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility*, Oxford University Press.

Palazzo, G. (2004). "The Politicization of the Corporation Towards a Thicker Concept of Organizational Legitimacy", 20th EGOS colloquium, Ljubljana, Slovenia.

Pezet E. (2004). "Discipliner et gouverner : influence de deux thèmes foucauldien en sciences de gestion", *Revue Finance, Contrôle, Stratégie*, vol. 7(3), 169-189.

Rapport de développement durable de Lafarge (2004).

Rondinelli, D. A. (2002). Transnational corporations: International citizens or new sovereigns? *Business and Society Review*, 107, 391-413.

Rowlinson, M. et Carter, Ch. (2002). "Foucault and History in Organization Studies", *Organization*, vol. 9(4), 527-547.

Scherer A. G. et Palazzo G. (2007), "Towards a Political Conception of Corporate Responsibility-Business and Society seen from a Habermasian Perspective", *Academy of Management Review*, vol. 32(4), 1096-1120.

Scherer A.G. et Palazzo G. (2008), "Globalization and Corporate Social Responsibility", in Crane, A., McWilliam A., Matten, D., Moon, J et Siegel, S. Donald (Eds). *The Oxford Handbook of Corporate Social Responsibility*, Oxford University Press.

Scherer, A. G., Palazzo, G., & Baumann, D. (2006), "Global rules and private actors. Toward a new role of the TNC in global governance", *Business Ethics Quarterly*, 16: 505-532.

Starkey K. (2005), "Un étranger dans une contrée étrange : l'accueil réservé à Michel Foucault dans la théorie des organisations anglo-américaine", in Hatchuel A., Pezet, E., Starkey, K et Lenay, O (Dir.), *Gouvernement, organisation et gestion : l'héritage de Michel Foucault*, Les Presses de l'Université Laval, 31-50.

Steinmann, H et Scherer, A. G. (1998). “Corporate Ethics and Global Business: Philosophical Considerations on Intercultural Management”, in Kumar B. N. et Steinmann, H. (Eds) *Ethics in International Business*, Berlin/New York: De Gruyter, 13-46.

Steinmann, H et Scherer, A. G. (2000). “Corporate Ethics and Management Theory”, in Koslowski, P (Eds). *Contemporary Economic Ethics and Business Ethics*, Berlin/Heidelberg/New York: Springer, 148-192.

Steinmann, H., Löhr, A. (1996). “A Republican Concept of Corporate Ethics”, in Urban, S. (Eds): *Europe's Challenges. Economic Efficiency and Social Solidarity*, Wiesbaden: Gabler 1996, 21-60.

Townley B. (1993), “Foucault, Power/Knowledge, and its Relevance for Human Resource Management”, *Academy of Management Review*, vol. 18(3), 518-545.

Townley, B. (1994). *Reframing Human Resource Mngement Power, Ethics and the Subject at Work*, Sage Publications.

Ulrich, P. (2000). “Integrative Economic Ethics: Towards a Conception of Socio-Economic Rationality”, in Koslowski, P. (Eds) *Contemporary Economic Ethics and Business Ethics*, Berlin: Springer, 37-54.

Ulrich, P. (2002). “Ethics and Economics”, in Zsolnai, L. (Eds) *Ethics in the Economy*, Oxford: Peter Lang.

Van Oosterhout, H. (2005). “Corporate citizenship: an idea whose time has not yet come”, *Academy of Management Review*, vol. 30(4), 677-82.